



Comité Départemental Tennis de Table 17

Saintes le 12 septembre 2018

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents
de club de Tennis de Table de la Charente-Maritime



CERTIFICAT MEDICAL :

RECAPITULATIF DES CONSIGNES 2018-2019



Nouveau licencié :

Certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, daté de moins d'un an à la date de la saisie



Ancien licencié :

Dernier certificat médical antérieur au 01-07-2016

→ **Nouveau certificat médical obligatoire**

Dernier certificat médical postérieur au 30-06-2016

→ si le certificat a moins d'un an à la date de la saisie, aucun élément complémentaire nécessaire.

→ si le certificat a plus d'un an à la date de la saisie, **fournir l'auto-questionnaire.**

→ en cas d'une ou plusieurs réponses « oui » à l'auto-questionnaire, **fournir un certificat médical de moins d'un an**



Maison des Sports Colette Besson

13 cours Paul Doumer

17100 SAINTES

05 46 97 49 30

cd-tennisdetable17.com

cdtt17@yahoo.fr